

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, lundi le 4 avril 2016 à 19 h.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : les membres du conseil, Antonin Brunet, Jean-Claude Boucher, Étienne Morin et Denis Latour.

Sièges vacants : no. 2 & no. 4

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

La directrice générale adjointe Madame Mylène Groulx est également présente

**2016-04-062**

**Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**2016-04-063**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit accepté, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-064**

**Mandater le maire pour faire le montage financier de la patinoire extérieure**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité met de l'argent de côté depuis 3 ans pour investir dans l'installation d'une patinoire extérieure sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** pour mettre en place le projet la municipalité doit établir le montage financier pour la réalisation dudit projet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate le maire pour procéder au montage financier afin de le présenter au conseil

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-065**

**Nommer Mylène Groulx comme personne responsable des droits d'accès à l'information**

**ATTENDU QUE** la personne responsable des droits d'accès à l'information est monsieur le maire Denis Légaré

**ATTENDU QUE** ce dernier souhaite transmettre ce rôle à Mylène Groulx, directrice générale adjointe

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Étienne Morin

**ET RÉSOLU QUE** le conseil nomme, madame Mylène Groulx, responsable des droits d'accès à l'information

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-066**

**Nommer les membres du conseil sur les différents comités**

**CONSIDÉRANT QUE** tel que stipulé dans le règlement no. 2016-01 relatif au traitement des élus à l'article 4 « les membres du conseil désigné par résolution qui siège à un comité ou organisme reconnu et approuvé reçoivent une rémunération additionnelle en fonction de sa présence à une réunion dudit comité / organisme » ;

**CONSIDÉRANT QUE** les comités suivants sont reconnus par le conseil :

	Sécurité publique	Réseau routier (voirie)	Hygiène du milieu	Loisirs	Urbanisme, env. & dévelop.
Antonin Brunet	X				X
Jean-Claude Boucher	X	X	X	X	
Étienne Morin		X	X		
Denis Latour		X	X	X	X
Richard David					

**CONSIDÉRANT QUE** les comités suivants sont également reconnus par le conseil :

	Comité loisirs des 3 municipalités	Déménagement du relai au parc éboulis	Mada / Famille		
Antonin Brunet	X				
Jean-Claude Boucher		X	X		
Étienne Morin		X	X		
Denis Latour		X			
Richard David					

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les membres du conseil nommés par résolution reçoivent la rémunération pour leur présence dudit comité sur présentation du formulaire prévu à cet effet

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** sur présentation du formulaire « rémunération des élus(es) », les élus recevront le traitement tel que précisé dans le règlement 2016-01, soit :

	Rémunération	Allocation dép. Non imposable	Total
Président	33.50\$	16.75\$	50.25\$
Membre	20.00\$	10.00\$	30.00\$

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-067**

**Mandater Me Rino Soucy dans le dossier de M. Plouffe**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate Me Rino Soucy dans le dossier de M. Plouffe

**Adoptée à l'unanimité**

**Avis de motion pour abroger et remplacer le règlement no. 2000-09 concernant les piscines résidentielles**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean-Claude Boucher, que lors d'une session subséquente, un règlement sera déposé pour abroger et remplacer le règlement no. 2000-09 concernant l'installation des piscines

**2016-04-068**

**Modification du règlement de lotissement no. 2000-06 (article 2.1.1 du chapitre 2)**

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** la directrice générale adjointe mentionne que le règlement a pour objet d'abroger et remplacer le règlement no. 2000-06 et plus particulièrement l'article 2.1.1 du chapitre 2);

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable par le conseiller Jean-Claude Boucher le 7 décembre 2015

---

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** l'article 2.1.1 du chapitre 2 du règlement de lotissement no. 2000-06 soit modifié tel qu'« en lieu de la cession de terrain ci-avant mentionnée, à l'article 2.1, le conseil municipal peut exiger du propriétaire le paiement d'une somme d'argent équivalente à (7,5%) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale. La valeur du terrain aux fins de perception de cette somme est obtenue à partir de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-069**

**Composition et mandat du comité de suivi MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté une politique et un plan d'action MADA (municipalité amie des aînés) selon la résolution no. 2015-09-207

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de suivi doit être formé pour s'assurer de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action MADA et ce, pour les trois années du plan d'action (2016-2018)

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** les personnes suivantes soient nommées pour constituer le comité de pilotage MADA :

- ✓ Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette
- ✓ Jean-Marc Lajeunesse, citoyen de Notre-Dame-de-la-Salette
- ✓ Jean-Claude Boucher, conseiller de Notre-Dame-de-la-Salette
- ✓ Mylène Groulx, directrice générale adjointe de Notre-Dame-de-la-Salette

**ET QUE** le mandat de ce comité de suivi est d'aviser le conseil municipal des actions à réaliser et de présenter un rapport annuel sur les résultats de l'avancement et la réalisation du plan d'action et des mises à jour nécessaires

**QU'** une copie de la présente résolution soit acheminée à madame Marie-Pierre Drolet de la table autonome des aînés des Collines

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-070**

**Demande de commandite du Service de sécurité incendies – 9<sup>e</sup> tournoi de golf**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le paiement d'une publicité de 350 \$ pour le 9<sup>e</sup> tournoi de golf du service de sécurité incendies de Notre-Dame-de-la-Salette qui se tiendra le 18 juin 2016. Une partie des fonds amassés servira à l'achat d'équipements de sauvetage;

**QUE** la dépense soit affectée dans le poste budgétaire « *don social et commandite* » 02-19000-991

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-071**

**Reconnaissance d'achat d'équipements incendie par les pompiers au bénéfice du service de sécurité incendie de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette sans compensation financière**

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers du Service de sécurité incendies de Notre-Dame-de-la-Salette ont une association de pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association des pompiers organise des levées de fonds qui permettent l'achat d'équipements pour la caserne, d'équipements servant lors d'interventions et de vêtements (uniformes et manteaux)

**CONSIDÉRANT QUE** la plus récente acquisition par l'association des pompiers de Notre-Dame-de-la-Salette est une caméra thermique d'une valeur de 7,800.00\$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur des achats par l'association des pompiers au cours des 3 dernières années dépasse la somme de 20,000.00\$

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de Notre-Dame-de-la-Salette bénéficient de ces achats faits par l'association des pompiers, sans que la charge financière ne soit assumée par la municipalité

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil reconnaissent ces contributions volontaires et adressent officiellement par la présente, leur gratitude envers l'association des pompiers de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour leurs généreuses contributions présentes et futures

**Adoptée à l'unanimité**

2016-04-072

**Acceptation de la soumission - pour le remplacement de 3 lumières de rue**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la soumission de M.C. Malette pour le remplacement de 3 lumières de rue au montant de 362.00\$ l'unité plus les frais d'installation de 400.00\$

**Adoptée à l'unanimité**

2016-04-073

**Compte à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** les factures du mois de mars 2016 au montant total de 113,371.13\$ soient acceptées et payés.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-04-074

**Demande de soumissions pour les différentes étapes du déplacement du relai touristique au parc des éboulis**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu (gratuitement) le bâtiment d'accueil du relai touristique par Parkbridge qu'elle doit déménager au parc des éboulis en bordure de la route 309 au printemps 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit demander des soumissions pour les différentes étapes du déplacement jusqu'à l'installation du relai touristique au parc des éboulis tels que :

- ✓ Soumissions pour les travaux d'excavation
- ✓ Soumissions pour les travaux de menuiserie
- ✓ Soumissions pour les travaux de fondation
- ✓ Soumissions pour les travaux d'électricité

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate la directrice générale adjointe à demander des soumissions pour les différentes étapes du déplacement du relai touristique au parc des éboulis sur invitations à des soumissionnaires disponibles à procéder aux travaux dans le délai prescrit

Le vote est demandé pour cette résolution

- Pour (3)
- Contre (1)

**Adoptée à la majorité**

2016-04-075

**Acceptation de la soumission pour installation de nouveaux téléphones avec la MRC Papineau (téléphonie IP) ainsi que la fibre optique haute vitesse & autorisation de la signature de l'entente**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Papineau offre à la municipalité la possibilité de se joindre à eux pour la téléphonie IP régionale d'autant plus que le bureau municipal est dans le même réseau de fibre optique et de ce fait, partenaire du réseau de fibre optique

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts (avant taxes) reliés à l'entente sont :

Achat des téléphones (soumission SSP)	2,860.31\$
Branchement wifi de la caserne	703.00\$
Intégration au service téléphonique IP de la MRC Papineau (6 mois)	2,271.73\$
Câblage (soumission MC informatique)	2,215.00\$
<b>Total</b>	<b>8,050.04\$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts réels pour l'ensemble des téléphones de la municipalité pour 2015 s'élevaient à plus de 10,220\$

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'utilisation du réseau pour les années à venir sont :

2017	4,573.70\$
2018	4,608.57\$
2019	4,620.52\$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la soumission pour l'installation de nouveaux téléphones avec la MRC Papineau

**ET QUE** le conseil autorise monsieur le maire Denis Légaré, ainsi que la directrice générale adjointe, madame Mylène Groulx, à signer l'entente pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

**QUE** l'entente de services téléphoniques IP et internet haute vitesse avec la MRC de Papineau fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était reproduite au long

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-076**

**Acceptation de la soumission – dans le cadre de la subvention PNHA projet « Aînés actifs et en santé dans la communauté » no. 1355333**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés avec le projet d'aménagement d'une galerie au 51 des Saules tel que stipulé dans la résolution no. 2015-06-153

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 mars 2016 Service Canada a informé la municipalité que la demande de financement a été approuvée au montant de 23,475\$

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu 2 soumissions pour le projet d'aménagement d'une galerie au 51 des Saules :

Entreprises Robert Tremblay	18,458.00\$
Construction H Brière	21,052.50\$

**EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la soumission de « Entreprises Robert Tremblay » au montant de 18,458.00\$ pour l'aménagement d'une galerie au 51 des Saules (16 x 31 pieds)

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-077**

**Inscription de la directrice générale adjointe au congrès de l'ADMQ à Québec du 15 au 17 juin 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) procède à un congrès pour l'ensemble des directeurs municipaux du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** les thèmes et ateliers sont des échanges riches en savoir et en expériences pour les participants;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription au congrès sont de 503\$ et sont disponibles au budget pour la formation et perfectionnement portant le no. Compte 02-19000-454

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts pour le déplacement seront partagés avec la municipalité de Val-des-Bois étant donné que les directrices feront du covoiturage (environ 230\$ soit 427 km @ 0,54\$)

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts d'hébergement seront également partagés avec la municipalité de Val-des-Bois au montant de 214\$ / nuit (soit 107\$ / municipalité / nuit)

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de repas seront remboursés sur présentation de facture

**EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise la directrice générale adjointe à participer au congrès annuel de l'ADMQ à Québec du 15 au 17 juin 2016

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-078**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 85,680\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété

**POUR CES MOTIFS, II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**IL EST UNANIMEMENT** résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-079**

**Requête d'un citoyen – l'eau du chemin s'écoule dans son entrée**

**CONSIDÉRANT QUE** le citoyen mentionne qu'au moment de la construction de sa maison (en mai 2010) il a dû payer la municipalité pour faire couper le trottoir en bordure de son entrée;

**CONSIDÉRANT QUE** le citoyen démontre avec une photo que l'eau du chemin s'écoule dans son entrée quand il pleut

**EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise une dépense d'achat d'asphalte pour relever le trottoir du citoyen au 25A des Saules pour éviter que l'eau du chemin ne s'écoule dans son entrée

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-080**

**Appel d'offres par invitation pour le remplacement de 5 ponceaux**

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise la directrice générale adjointe de procéder à un appel d'offres par invitation pour l'exécution des travaux de remplacement de 5 ponceaux. Le prix doit comprendre les matériaux (sauf les ponceaux), la main d'œuvre, le transport, la machinerie et les équipements. La Municipalité s'engage à solliciter des offres auprès d'au moins trois (3) fournisseurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-081**

**Autorisation d'appel d'offres par invitation : Rapiécage d'asphalte chaud**

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise la directrice générale adjointe de procéder à un appel d'offres par invitation pour l'achat d'asphalte chaud afin de procéder au rapiécage sur certaines parties des chemins municipaux. La Municipalité s'engage à solliciter des offres auprès d'au moins trois (3) fournisseurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-082**

**Appel d'offres par invitation: pour le rechargement des chemins – pierres concassées 0.3/4 de carrière MG-20**

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise la directrice générale adjointe de procéder à un appel d'offres par invitation pour le rechargement des chemins municipaux, le prix doit inclure la pierre concassée de carrière MG-20 0-3/4, incluant la main-d'œuvre, le transport, la machinerie, la compaction et l'étalement du MG-20 (peut être fait avec un « bulldozer » ou une niveleuse, sur la surface des chemins. La Municipalité s'engage à solliciter des offres auprès d'au moins trois (3) fournisseurs. Les travaux devront être faits avant 15 août 2016

**Adoptée à l'unanimité**

**2016-04-083**

**Appel d'offres par invitation pour la coupe d'herbes le long de certains chemins municipaux**

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise la directrice générale adjointe de procéder à un appel d'offres par invitation pour la coupe d'herbes le long de certains chemins municipaux. La

Municipalité s'engage à solliciter des offres auprès d'au moins trois (3) fournisseurs.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-04-084

**Appel d'offres par invitation pour le creusage de fossés**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise la directrice générale adjointe de procéder à un appel d'offres par invitation pour le creusage (prix au mètre) de fossés sur certains chemins municipaux. La Municipalité s'engage à solliciter des offres auprès d'au moins trois (3) fournisseurs.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-04-085

**Appel d'offres par invitation pour l'achat de magnésium liquide-2015 (abat-poussière)**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE**, ce Conseil autorise la directrice générale adjointe à procéder à des demandes de prix pour l'achat de 24 000 litres de chlorures de magnésium liquide de 30 %, et de 35% incluant le transport et l'épandage dans les chemins municipaux pour l'année 2016.

**Adoptée à l'unanimité**

2016-04-086

**Rebâtir les 3 pompes à l'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la formation supplémentaire que le technologue M. Benoit Benoit a donnée au responsable des travaux publics, celui-ci a constaté que les 3 pompes pour faire l'alimentation en eau potable étaient à refaire étant donné leurs piteux états

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Étienne Morin

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise l'achat des pièces nécessaires pour rebâtir les 3 pompes pour faire l'alimentation en eau potable (3821.80\$+5238.99) étant donné que le coût pour une pompe neuve est de 7766\$

**Adoptée à l'unanimité**

2016-04-087

**Aucune dérogation mineure sur les questions environnementales**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Étienne Morin

**ET RÉSOLU QU'**aucune dérogation mineure ne peut être faite sur les questions environnementales

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

2016-04-088

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** le conseiller Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée à l'unanimité**

**IL EST 20 h 12**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale adjointe, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par.....  
Mylène Groulx, directrice générale adjointe

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par.....  
Denis Légaré, maire

